

ccems

Regards





Jean-Luc Recher
Président de la CCEMS

Vive la crise titrait une émission qui, à l'époque, avait fait grand bruit ! C'était en 1984, et ce docu-fiction était présenté sur Antenne 2 par un célèbre habitant de la CCEMS, Yves Montand. Cette époque, où la croissance tournait autour de 0,8 % déjà, est bien loin dans nos mémoires. De tout temps, les crises vont et viennent, rythmant nos vies quotidiennes et politiques.

Face aux nombreux enjeux qui se posent aux collectivités en ce début d'année, les élus et les services communautaires travaillent d'arrache-pied pour trouver des solutions acceptables pour la population, pour les communes mais aussi pour les budgets qui se préparent.

Ce magazine l'évoque brièvement : la CCEMS doit rapidement s'adapter à des décisions, des réformes gouvernementales, qu'elle n'avait pas prévues dans son projet territorial et dans ses projections financières. Fonds de péréquation, réforme des rythmes scolaires (voir p. 3 et 4)... Il faut donc qu'elle calcule et décide dans l'urgence.

Déjà, afin de respecter ses engagements auprès des artisans et commerçants, la CCEMS a voté en décembre une réduction et modération de la contribution financière des entreprises (voir Regards n°41).

Mais nous devons indéniablement faire d'autres coupes. Il en va de nos équilibres budgétaires. Aussi, nous avons décidé d'étaler nos investissements sur plusieurs années, et d'annuler certaines manifestations coûteuses comme la fête initialement prévue le 25 mai pour les 10 ans de la Communauté de Communes...

Nous continuerons à faire des efforts, ensemble, en pensant toujours à l'intérêt des habitants et des 23 communes partenaires.

Quartier de la gare Le dossier du Mag'



Environnement
Les détails de l'assainissement



Loisirs
Tous à la chasse aux oeufs



Chez vous
Zoom sur Gaillon
et Heudreville-sur-Eure

Regards, le mag'infos de la CCEMS

Communauté de Communes Eure Madrie Seine
Hôtel de Communauté / 21 Rue de Tournebut / 27940 AUBEVOYE
Tel : 02.32.53.87.00 / contact@cc-euremadrieseine.fr
Directeur de la publication : Jean-Luc Recher
Rédaction : Nathalie Bellevin
Mise en page : David Allais
Photos : CCEMS sauf mentions contraires
Dépôt légal : A parution - ISSN N°1768-0514
Tirage : 12 500 exemplaires / Impression : IRS sur papier recyclé

La CCEMS En évolution

Acteur majeur du territoire la CCEMS est constamment en évolution. D'une part parce que ses projets la font évoluer, ses élus travaillant au bien être de tous, mais aussi parce que des décisions prises à l'extérieur s'imposent à elle par des lois ou des règlements divers.

C'est ainsi qu'elle travaille en ce moment sur une nouvelle répartition des sièges qui s'appliquera lors du prochain mandat et qui réduira son nombre de délégués à 48 maximum (contre 56 aujourd'hui). La réforme territoriale vient donc réglementer un peu plus le principe de représentation des communes au sein de la communauté de communes. Des discussions sont donc en cours pour redéfinir aussi la répartition de ce maximum entre chaque commune de la CCEMS. Une décision devra être prise avant fin juin 2013.

En parallèle, une autre réflexion s'impose aux élus communaux et intercommunaux pour répartir un fonds de péréquation dû à l'Etat en 2013 (voir ci-contre). Cette somme devra être prélevée sur le budget de la CCEMS, mais aussi sur

ceux des communes. Toute la question tourne autour de qui paye quoi ... et surtout comment ces sommes nouvelles pourront elles être ponctionnées sans répercussions sur l'imposition des populations déjà touchées par la situation économique difficile. La CCEMS recherche donc toutes les formes de limitation d'investissements et de fonctionnement en interne, bien sur, mais aussi auprès de ses partenaires associatifs.

Autre nouveauté qui concerne les communes mais par voie de conséquence la CCEMS, les nouveaux rythmes scolaires : les communes doivent se prononcer avant le 31 mars 2013. Au delà des variations d'horaires chaque jour, la classe le mercredi ou le samedi aura un impact sur les activités proposées par la CCEMS ou ses partenaires (piscine, école de musique, accueil de loisirs, sport, transports scolaires). La décision prise par les communes aura donc forcément un impact sur les pratiques des familles. La communauté de communes ainsi que les maires et municipalités suivent cela de près ...



Le FPIC c'est quoi ?

La loi de finances 2011 a inscrit, à compter de 2012, la création d'un Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC). La péréquation horizontale est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

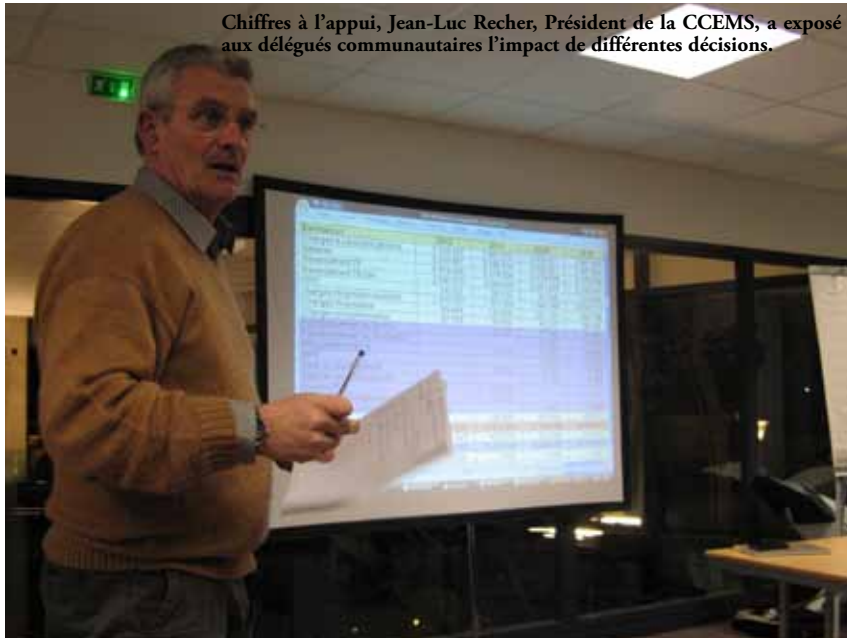
La loi de finances 2012 a fixé les ressources du FPIC à 150 millions d'euros pour 2012, avec une montée en charge progressive, pour atteindre 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, soit environ 1 milliard d'euros en 2016.

Pour la CCEMS (hors coût pour les communes), cela se traduit par un montant de 24 222 € en 2012 qui devrait atteindre 200 000 € en 2016.

Des choix difficiles seront faits en dépit d'une gestion rigoureuse.

Nous souhaitons néanmoins continuer à tout faire pour améliorer la qualité de vie des habitants !

Chiffres à l'appui, Jean-Luc Recher, Président de la CCEMS, a exposé aux délégués communautaires l'impact de différentes décisions.





L'impact sur la CCEMS

Les Maires du territoire sont autonomes en matière d'école et de temps scolaire. Ils peuvent choisir d'appliquer la réforme en 2013 ou en 2014 en fonction de leurs critères et des moyens dont ils disposent.

Les communes sont souveraines dans leur décision mais restent cependant liées en matière de transports, d'école de musique, d'associations jeunesse et sportives, de piscine ...

De nombreuses réunions intercommunales sont donc prévues dans les semaines à venir.

Une chose est certaine, la CCEMS assumera ses responsabilités, comme elle l'a toujours fait, en faisant les meilleurs choix pour la population et surtout pour les enfants.

A la loupe La réforme des rythmes

Au-delà des 60 000 créations de postes programmées sur 5 ans dans l'enseignement, la loi pour la refondation de l'école, qui comporte 25 mesures clés, a été précédée d'un décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles primaires et d'une circulaire interministérielle relative au projet éducatif territorial. Ces deux textes ont une incidence directe sur le fonctionnement et le budget de la CCEMS. Actuellement, les élus communautaires se réunissent pour prendre les décisions nécessaires à la nouvelle organisation, qui ne devrait intervenir qu'en 2014 sur notre territoire. *Explication de textes.*

La journée actuelle de nos écoliers est une des plus longues et des plus chargées d'Europe. Les élèves cumulent un nombre d'heures d'enseignement record (864 contre 608 en Finlande, pays régulièrement classé en tête des comparaisons internationales) ; réparties sur un nombre de jour minimum (144 jours/an contre 187 en Europe) ; une semaine de 4 jours d'école, contre 5 voire 6 chez la plupart de nos voisins européens.

La France se classe 27^{ème} sur les 34 pays

de l'OCDE en termes de réduction des inégalités sociales à l'école. Un enfant sur cinq arrive en 6^{ème} avec des difficultés à l'écrit. Près de 20 % des enfants de 15 ans ont de grandes difficultés à l'écrit, chiffre qui a augmenté de 30 % ces 10 dernières années. D'où le projet de refondation globale de l'école. Dans un premier temps, les rythmes changent : étalement des 24h d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5h30 et une demi-journée de maximum 3h30 ; une pause de 1h30 minimum le midi.

Mais Jean-Luc Récher, Président de la CCEMS, condamne cette « réformette » qui selon lui, « est financée sur le dos des communes, sans évaluation des impacts ni des moyens nécessaires ». Pourtant, il reconnaît que « la déconnexion entre le temps scolaire et le rythme de l'enfant est en partie responsable de l'échec scolaire. » Donc accord sur le constat, mais pas sur les solutions proposées sans concertation ni moyens pour les accompagner. « La question des rythmes suppose une démarche de plus grande ampleur. Un allègement du programme apparaît nécessaire. »

Sur la ZA de la Chartreuse à Aubevoye, le chantier du nouveau centre de tri de La Poste a débuté



La Poste Chantiers en cours

L'entreprise bretonne Concept-Ty construit pour La Poste un bâtiment de 700 m² sur la zone de la Chartreuse, aménagée par la CCEMS à Aubevoye. Le terrassement a débuté le 7 janvier et les travaux devraient se poursuivre jusqu'à cet été. Ce bâtiment accueillera un nouveau

centre de tri et de distribution qui, s'il entraîne une réorganisation du travail des postiers, ne devrait pas engendrer de changement pour les clients de La Poste.

Ce bâtiment est implanté dans la zone de la Chartreuse. Situé entre Aldi et la salle de cérémonie d'Aubevoye, près de la

piste cyclable qui relie la Gare au centre ville, le terrain cédé et aménagé par la CCEMS était disponible pour recevoir une nouvelle entreprise. L'ouverture de ce bâtiment, qui sera exploité par La Poste comme plate-forme de tri et de distribution du courrier, est prévue en septembre.

Philippe Foucher, responsable du courrier à Gaillon, nous indique : « *Le fonctionnement des agences locales de La Poste n'en sera pas modifié. Seules les entreprises disposant de boîtes postales se rendront au centre de tri, avec une facilité de stationnement qu'elles apprécieront. Nous étudions aussi la possibilité de maintenir quelques boîtes postales à l'agence afin de réduire les déplacements.* » Indépendamment, la rénovation complète des locaux de La Poste de Gaillon a engendré sa fermeture provisoire.

Pour pallier à la gêne occasionnée, la commune a mis en place une navette jusqu'à La Poste d'Aubevoye, le lundi de 8h30 à 9h30, le mercredi de 8h30 à 9h30, le vendredi de 13h30 à 14h30 (réservation au 02 32 53 12 70 tous les jours de 11h30 à 12h). La réouverture de l'agence est prévue pour la mi-mars.

Le pont menant au hameau du Mesnil-Gosse est terminé



Pont du Mesnil Gosse Enfin ré-ouvert

est quasiment terminé, en dépit des conditions météorologiques qui ont retardé l'avancement des travaux. Selon toute vraisemblance, l'ouvrage devrait rouvrir au cours

des vacances scolaires de février.

C'était le plus lourd travail et il est terminé : la structure du pont a été reconstituée. Toutefois, les conditions météorologiques, d'abord fortement pluvieuses puis glaciales et neigeuses,

ont retardé l'achèvement du chantier. A ces aléas météorologiques, se sont ajoutés des retards dans la fabrication et la livraison des garde-corps qui doivent permettre une circulation en toute sécurité sur le pont. La CCEMS et la Mairie de Sainte-Barbe-sur-Gaillon ont fait le choix commun de retarder la réouverture du pont d'une quinzaine de jours, pour éviter une ouverture temporaire et une nouvelle fermeture qui aurait été nécessaire en mars pour la pose des garde-corps. Cela permet également d'éviter les frais supplémentaires liés à la chaussée et à l'installation de systèmes de sécurité provisoires. Finalement, les usagers pourront circuler sur un pont neuf et sécurisé.

Dans notre dernier numéro, nous annoncions la reprise des travaux du Pont de Mesnil Gosse à Sainte-Barbe-sur-Gaillon, au moyen d'un marché de substitution confié à une nouvelle entreprise. Au moment où nous écrivons ces lignes, le chantier



Un service, un interlocuteur

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Hervé HERTOIGH, technicien du SPANC, qui est votre interlocuteur privilégié sur toutes ces questions.

Tél : 02 32 53 87 00 ou herve.hertogh@ccems.fr

Le saviez-vous ?

- Chaque jour, vous consommez environ 120 litres d'eau domestique, c'est-à-dire qu'une famille de 4 personnes rejette, pour son usage quotidien, près de 175 m³ d'eau par an !!!
- Aujourd'hui sur la CCEMS, 42% de la population est concernée par l'assainissement non collectif et environ 4700 installations ont été dénombrées.

Assainissement non-collectif Protéger l'eau

La loi sur l'eau de 1992 a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles des installations d'assainissement autonome. Des textes plus récents ont modifié la loi initiale mais les objectifs restent identiques : prévenir tout risque sanitaire et limiter l'impact environnemental. C'est la CCEMS qui gère le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en collaboration avec des prestataires.

Chaque jour, nous rejetons une grande quantité d'eaux usées domestiques : vaisselle, douche, lessive, WC... Au-delà des économies financières et environnementales à réaliser, cette eau doit être traitée avant d'être rendue à la nature.

Il existe deux types de traitement. L'assainissement collectif : tout à l'égout et station d'épuration, et l'assainissement non collectif : installation privée liée à une habitation ou plusieurs, capable de traiter les eaux. A travers le schéma directeur d'assainissement, la CCEMS

a défini un zonage sur l'ensemble des 23 communes, en fonction de critères technico-financiers.

Les lois précisent que les collectivités détenant la compétence assainissement doivent contrôler toutes les installations avec un délai maximal de 10 ans entre deux contrôles ; les travaux éventuels doivent être réalisés dans les 4 ans après le contrôle ; un diagnostic de moins de trois ans doit être joint à l'acte de vente depuis janvier 2011, le nouveau propriétaire disposant d'un an pour réaliser les travaux ; un éco prêt à taux zéro est possible pour ce type de travaux.



« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. » Article I de la loi sur l'eau du 03/01/1992

Assainissement Mode d'emploi

Pourquoi faire des travaux d'assainissement ?

- Vous agrandissez votre habitation ou vous faites construire : votre assainissement doit être redimensionné ou créé
- Votre installation ne fonctionne plus : elle doit être refaite.

Pour réaliser des travaux d'assainissement, il faut franchir certaines étapes. Le SPANC est là pour vous aider :

1. Réaliser une étude de filière pour déterminer le système que vous souhaitez mettre en place parmi ceux autorisés. Le choix de la filière se fait en fonction du sol, de la pente, de la surface disponible ... Des bureaux d'études peuvent réaliser cette étude pour un coût moyen d'environ 300€. Demandez plusieurs devis !

2. Déposer un dossier de conception : l'étude de sol doit être jointe à votre dossier de permis de construire à déposer en mairie. Après instruction, le SPANC établira l'attestation de conformité et vous recevrez la copie d'avis émis au maire pour réaliser le système d'assainissement projeté. C'est le contrôle de conception.

3. Réalisation des travaux : consultez au moins 3 entreprises (Elles doivent respecter votre étude de filière).

4. Faire vérifier la bonne réalisation des travaux : le SPANC s'assure, par une visite avant remblaiement, que l'installation est conforme. C'est l'assurance d'avoir une installation aux normes, qui fonctionnera correctement et durablement. C'est le contrôle de réalisation.

NB : Il est préférable de prévenir le SPANC 7 jours avant le début des travaux.



Les contrôles obligatoires

Voici la liste et le prix des contrôles obligatoires à réaliser par les propriétaires. La tarification a été établie par la CCEMS. La prestation est réalisée en régie ou par une entreprise prestataire retenue après consultation et garantissant la qualité de la prestation.

Contrôle du neuf :

- Contrôle de conception : 50,70€
- Contrôle de réalisation : 71€

Contrôle de fonctionnement :

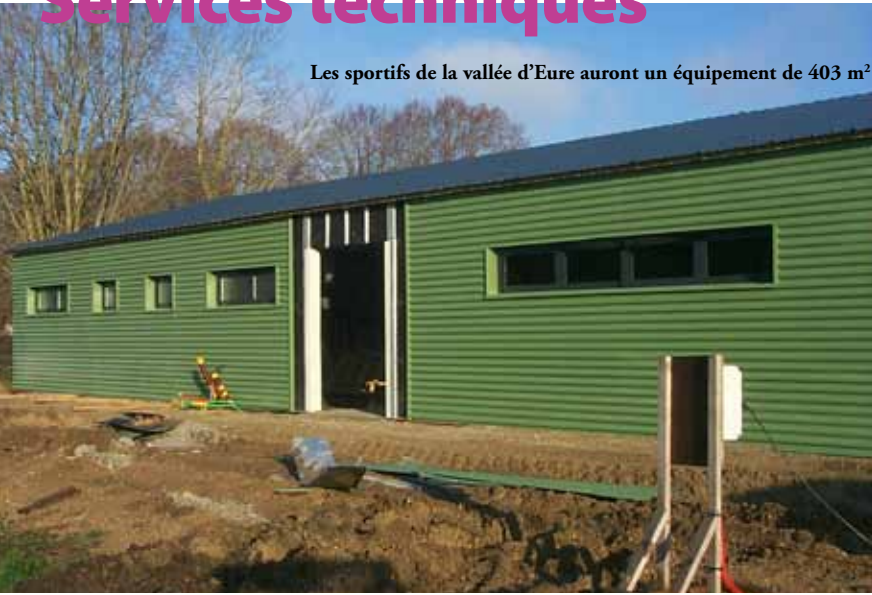
- Redevance usager = à définir après consultation en cours

Contrôle pour cession immobilière : 139,10 €

Selon l'ancienneté de votre habitation, l'installation peut être composée de manière différente (fosse septique, bac dégraisseur, filtre à pouzzolane et épandage), cela n'a pas de réelle importance. L'installation doit comporter ces éléments, être bien dimensionnée et être surtout en bon état de fonctionnement.



Les sportifs de la vallée d'Eure auront un équipement de 403 m²



performant et répondant aux normes environnementales en vigueur. Sur un terrain mis à disposition par la commune près de l'ancienne gare, la CCEMS a réalisé en quelques mois une salle multi fonctions qui devrait permettre la pratique sportive dans de meilleures conditions. Cet équipement de 403 m², hors oeuvre en structure métallique, répond à la norme RT 2005 améliorée avec une double isolation intérieure et extérieure. Cette opération s'élève à 851 000 € TTC, entièrement financée par la CCEMS. La commune participera aux frais de fonctionnement. La salle accueillera le judo club d'Authueil et, en fonction des créneaux horaires disponibles, les clubs sportifs de la vallée d'Eure qui le souhaiteraient. Afin de compléter l'équipement sportif de la vallée d'Eure, une salle similaire devrait voir le jour à Heudreville/Eure en 2014.

Authueil-Authouillet Une salle multisports

Dans le cadre de sa politique d'équipements sportifs, destinée à favoriser la pratique sportive pour tous, la CCEMS finance et réalise une salle multisports à Authueil-

Authouillet. Elle sera mise en service fin mars si les travaux continuent à bien se dérouler.

La CCEMS a voulu mettre à disposition des pratiquants amateurs un outil



La rénovation du conservatoire de musique se poursuit avec des travaux de peinture qui se sont achevés en janvier. Après la réparation de la toiture, la réfection des salles de cours et des couloirs du 1^{er} étage, c'est

les élèves et enseignants de l'école de musique qui diront le contraire. Ils travaillent dorénavant dans un espace rénové, aux couleurs chaudes et aux murs lisses. La CCEMS a en effet lancé un appel d'offres (obligatoire au-dessus d'un montant de

Bâtiments Peinture fraîche

le deuxième étage qui a bénéficié d'un véritable coup de neuf.

Parfois un simple coup de pinceau peut tout changer !

Ce ne sont pas les élèves et enseignants de l'école de musique qui diront le contraire. Ils travaillent dorénavant dans un espace rénové, aux couleurs chaudes et aux murs lisses. La CCEMS a en effet lancé un appel d'offres (obligatoire au-dessus d'un montant de dépenses de 15 000 €) pour des travaux de peinture à l'école de musique, aux gymnases Saint Fiacre et Chandelier, et dans les locaux de LOCAL. Pour un montant global de 38 000 € TTC, une entreprise euroise a remporté le marché de travaux et les a réalisés en temps et en heure. Tous les utilisateurs des locaux concernés se sont déclarés satisfaits du rendu et de l'organisation des chantiers. L'école de musique va pouvoir jouer ses notes sur de nouvelles touches de couleur !

Gare Réouverture le 14 mars

Le dossier A la une

Pour faciliter le « vivre ensemble » et sécuriser les accès, ce sont la circulation et les parkings que la CCEMS a voulu particulièrement soigner. Pour assurer la sécurité des piétons et des usagers des transports collectifs, pour fluidifier la circulation et améliorer le parking des véhicules et des deux-roues, la CCEMS a complètement transformé les abords de la gare. Dorénavant chacun, qu'il soit à pied, en deux-roues, en bus ou en voiture, pourra accéder à ce pôle multimodal, circuler et se garer sans se gêner.

Pour des raisons de sécurité et de fluidité, le sens de la circulation de la rue de la Gare a été inversé. Les véhicules entreront dorénavant côté est, après la carrosserie et sortiront côté Hôtel de l'Ouest. Une zone de dépose minute a été aménagée près du parvis, où les passagers peuvent se faire accompagnés au plus près des quais.

Un abri vélo sécurisé devait être installé devant la gare par la SNCF mais ce projet est malheureusement reporté à 2014. En attendant, la CCEMS aura d'ores et déjà aménagé un parc à vélo couvert qui

L'aménagement de la gare est à la pointe du développement durable

sera surveillé. La capacité d'accueil du parking est passée de 249 à 481 places au total. 7 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite et 3 emplacements ont été spécialement conçus pour les véhicules électriques, qui pourront y être rechargés. C'est un projet extrêmement novateur mais qui a toute sa place sur un territoire qui envisage l'avenir durablement. Un parking est bien entendu prévu pour les scooters et les motos.

La CCEMS et ses partenaires ont absolument tenu à maintenir la gratuité des parkings, dans l'intérêt des habitants, même s'ils habitent au-delà des limites de la CCEMS. Pour favoriser les modes de transports « doux », une piste mixte (piétons-cyclistes) a été créée rue de la Gare et le long de la voie ferrée vers le centre ville d'Aubevoye.

Si l'on ajoute l'éclairage à LED (voir page 11), la CCEMS a voulu intégrer tous les aspects environnementaux dans la conception de ce projet et respecter les principes du développement durable. Un pôle multimodal moderne, qui rime avec une approche environnementale et se

conjugue au présent aussi bien qu'au futur.

Pour faciliter les trajets des habitants jusqu'à la gare, les communes d'Aubevoye et Gaillon ont mis en place des navettes quotidiennes gratuites. Pour toute information, se renseigner dans les mairies : Aubevoye - 02 32 53 01 04 / Gaillon : 02 32 77 50 00. Des lignes régulières en provenance des autres communes du territoire sont gérées par le Conseil général de l'Eure. Pour tout renseignement en ligne, consultez le site www.eure-en-ligne.fr ou téléphonez à Mobirégion au 02 32 08 19 75.

A compter du 14 mars, près de 500 places de parking seront disponibles pour les usagers de la gare



Eclairage, parvis de la gare,... c'est l'ensemble du quartier qui a été refait à neuf par la CCEMS et ses partenaires



La gare Mission (partiellement) accomplie

C'est le 14 mars que la gare rénovée (sauf le bâtiment voyageurs) ré-ouvre ses parkings. Pendant près d'un an, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCEMS, les entreprises ont travaillé d'arrache pied pour moderniser et restructurer le quartier de la gare de Gaillon-Aubevoye. La seule ombre au tableau vient de la SNCF qui, contrairement à ses engagements initiaux, ne rénovera le bâtiment voyageurs qu'en 2014 et à minima.

Avec un budget de 2 100 000 €, auquel ont abondé le Conseil régional de Haute-Normandie, le Conseil général de l'Eure et la Communauté de Communes des Andelys et de ses environs, le FEDER, la CCEMS a pu concevoir un vaste projet de réhabilitation des abords de la gare. Elle a réalisé les réseaux d'eau potable, pluviales et d'assainissement, l'effacement des lignes électriques et France Telecom, l'éclairage public, les espaces verts, les trottoirs, les accès aux quais, le parvis, les voiries, l'agrandissement et la rénovation des parkings et des dessertes (bus, véhicules électriques, arrêts minute, taxis, personnes à mobilité réduite, 2

roues), le repositionnement des arrêts de bus et la refonte des cheminements piétons et vélos. La vidéosurveillance des parkings et espaces publics sera réalisée par la commune d'Aubevoye.

A travers ce chantier, c'est tout le territoire qui bénéficie de cet investissement, la gare étant un véritable poumon pour notre zone de vie et d'activités. L'objectif était de réaliser un pôle multimodal moderne destiné à favoriser les déplacements collectifs et alternatifs à la voiture, en prenant en compte les personnes à mobilité réduite, les riverains, les usagers, les entreprises alentour et l'embellissement du quartier. Cet aménagement cohérent avec la politique ferroviaire de la Région, outre la qualité du service rendu à l'usager, renforce l'image des collectivités et améliore la qualité de vie des habitants.

D'ores et déjà, la CCEMS constate le succès de la formule puisque la fréquentation des voyageurs a très nettement progressé, l'obligeant à construire davantage de places de stationnement (+ 25%) pour satisfaire la demande.

Parallèlement, Réseaux Ferrés de France a effectué la rénovation des quais (ré-haussement) et du mobilier de quai, le remplacement d'une partie des rails, traverses et des dispositifs techniques et le remplacement de la passerelle de franchissement des voies (pose de deux ascenseurs). Cependant, il a été confirmé récemment que le bâtiment voyageurs ne serait pas agrandi, qu'il ne sera rénové qu'à minima et au mieux en 2014, contrairement aux engagements pris par la SNCF et Gare & connexions au lancement de cette opération de requalification globale. L'abri vélos sécurisé est également reporté à cette date. La CCEMS a fermement condamné ce désengagement dans une motion adoptée à l'unanimité lors du conseil communautaire du 18 décembre 2012 qui a été adressée au Président du Conseil Régional de Haute-Normandie et à la Direction de la SNCF.



Eclairage A l'aide de LED

Le nouvel éclairage des espaces publics de la gare a été réalisé avec un système d'ampoules à LED. L'éclairage LED est considéré depuis quelques années comme l'avenir, aussi bien dans le domaine privé que dans le domaine public. Ce système, très économe en énergie, permet de dégager une ambiance chaleureuse avec une luminosité performante. Il est ainsi utilisé depuis 2010 dans les jardins du château de Versailles ainsi que dans des villes comme Marseille.

Les économies d'énergie apportées par ce type de lampes peuvent atteindre 50 % selon les formules choisies. Les résultats obtenus soulignent la longévité des ampoules LED, qui ont des durées de vie supérieures aux ampoules à sodium, la possibilité d'extinction et d'allumage fréquents mais aussi la faible pollution lumineuse. L'éclairage LED est adapté au balisage des voies publiques ou à l'éclairage du patrimoine.

A la gare, le nouveau système permettra de réduire de plus de 30% la consommation électrique du quartier en dépit du nombre de candélabres plus important qu'auparavant ; d'améliorer le rendu des couleurs et l'uniformité de l'éclairage ; et d'adapter l'éclairage

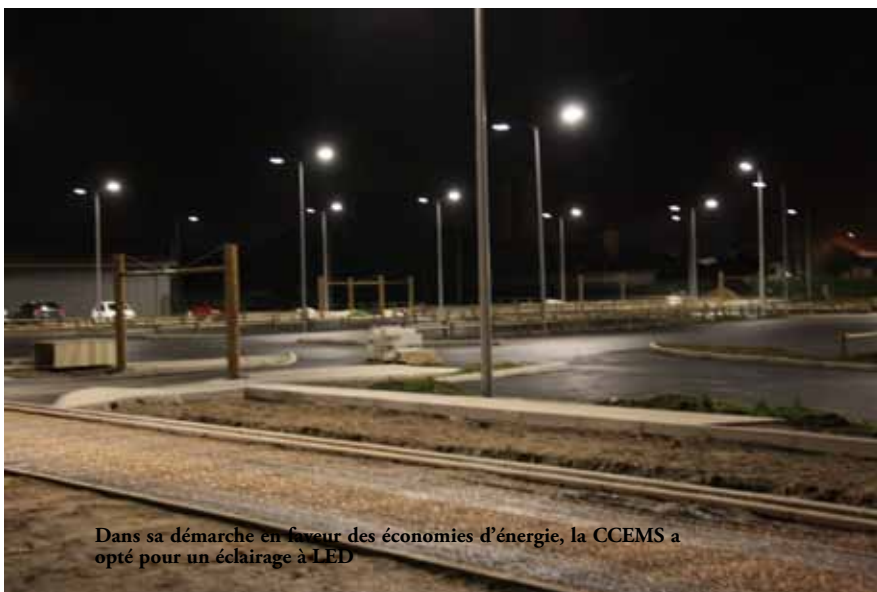
lors d'orages ou d'évènements météo diminuant la luminosité.

Le nombre de candélabres à LED du pôle multimodal est passé à 63 au total (39 candélabres simple crosse, 18 candélabres double crosse, et 6 candélabres d'une hauteur de 4,50 m). Les horaires d'allumage et d'extinction sont calés automatiquement sur le lever et le coucher du soleil, à l'heure transmise par l'horloge « atomique » (voir encadré ci-contre). Les services techniques communautaires peuvent néanmoins reprogrammer ces horaires grâce aux boîtiers de commandes électroniques centralisés dans une armoire électrique dédiée. Un retard crépusculaire (décalage en fonction du lever et du coucher du soleil) peut être envisagé. D'après l'installateur, une entreprise euroise, le nouveau système va permettre une économie de 13 kW par jour à la CCEMS, soit une division par 3 ou 4 de la consommation d'énergie antérieure.



A l'heure de l'atome

Les boîtiers de programmation d'intensité ou d'allumage de l'éclairage à LED du quartier de la gare sont calés sur l'horloge atomique de France Inter. Le Temps atomique de France Inter. Le Temps atomique international est la référence mondiale fondée sur la définition de la seconde atomique, calculée au Bureau international des poids et mesures à Sèvres, en faisant la moyenne de plus de 300 horloges atomiques à travers le monde. En France, le temps légal repose sur les lectures d'une vingtaine d'horloges atomiques. L'heure exacte est diffusée sur tout le territoire grâce à l'émetteur de France Inter, situé à Allouis dans le centre de la France. Elle est calculée en fonction de la fusion nucléaire. La seconde a été définie en 1967, lors de la 13^{ème} Conférence générale des poids et mesures, comme étant la durée de 9 192 631 770 périodes de la radiation correspondant à la transition entre les deux niveaux hyperfins de l'état fondamental de l'atome de césium 133.



Dans sa démarche en faveur des économies d'énergie, la CCEMS a opté pour un éclairage à LED

Chronologie 7 ans de travail

Comme Rome, un projet de cette ampleur ne peut se faire en un jour. Il faut aussi coordonner de nombreux partenaires. Regards vous propose de suivre les plus récentes étapes du dossier, année après année, en vous précisant les acteurs qui sont intervenus sur le dossier.

7 novembre 2005 - Présentation du programme d'aménagement de la gare : CCEMS, communes d'Aubevoye et Gaillon, SNCF, conseil régional de Haute-Normandie

27 février 2006 - Présentation des 2 esquisses réalisées par la SNCF : CCEMS, communes d'Aubevoye et Gaillon, SNCF, conseil régional de Haute-Normandie

Mai 2006 - Courrier de relance au conseil régional de Haute-Normandie : commune d'Aubevoye

2007 - Consultation d'un bureau d'études, étude de faisabilité : CCEMS

14 mai 2008 - Concertation, cadencement pour la gare : CCEMS, communes d'Aubevoye et Gaillon, SNCF.

Juin 2008 - Diagnostic provisoire du bureau d'études : CCEMS, bureau d'études EGIS

Octobre 2008 - Présentation du scénario

d'aménagement : CCEMS, communes d'Aubevoye et Gaillon, CCAE, SNCF, conseil général de l'Eure, bureau d'études EGIS

2010 - Avant-projet réalisé par le cabinet d'architecture ECRE, choix du maître d'œuvre, le Bureau d'études ID+ Ingénierie : CCEMS

2011 - Réalisation du programme et du dossier de consultation des entreprises, lancement des consultations, choix des entreprises de travaux (COLAS DEVAUX - ACM TP/ LEBRUN-MARIE - PAYSAGES ADELIN - SATER) : maître d'œuvre ID+ ingénierie

Mai 2011 - Présentation du projet d'aménagement du quartier de la gare à nos partenaires : CCEMS

Août 2011 - Demandes de subventions au conseil régional de Haute-Normandie, conseil général de l'Eure, FEDER, CCAE : CCEMS

Septembre 2011 - Présentation de l'aménagement du bâtiment de la gare : SNCF, RFF

Avril 2012 - Lancement des travaux d'aménagement du quartier : CCEMS, ID+ ingénierie

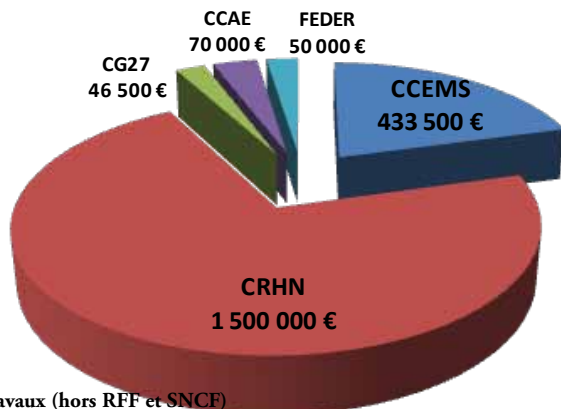
Juin 2012 - Lancement des travaux de mise à niveau des quais et déplacement de la passerelle : RFF et SNCF

14 mars 2013 : Ré-ouverture des parkings et du quartier de la gare



L'entente cordiale

La construction de la ligne ferroviaire Paris-Rouen a débuté en 1841. 18 000 ouvriers (dont 10 000 anglais) ont travaillé à la construction de cette ligne pendant près de 3 ans. L'Angleterre avait, à l'époque de la révolution industrielle, une belle longueur d'avance sur la France, notamment en termes d'infrastructures ferroviaires. De plus, outre le prêt consenti par l'Etat, les capitaux privés provenaient pour moitié d'Angleterre. Ce pays a aussi fourni l'ingénieur, M. Locke, et les industriels, Mackensie et Brassey. Il était donc tout à fait naturel que la ligne fût prolongée jusqu'au Havre en 1847, en attendant le tunnel sous la Manche qui n'arrivera qu'en 1994 ! La ligne Paris-Rouen fut inaugurée le 3 mai 1943. Le premier convoi partit à 8h de Saint-Lazare pour arriver à Rouen à 12h56, après 6 arrêts en gares. Dès la 1^{ère} semaine de mise en service, près de 12 000 voyageurs empruntèrent cette ligne jusqu'à Rouen, assurant ainsi le succès populaire et financier de l'ouvrage. La 1^{ère} année, 424 000 voyageurs avaient fait le trajet Paris-Rouen en train, bravant alors les peurs de l'époque envers ce monstre d'acier fumant ...



Budget des travaux (hors RFF et SNCF)



La vidange sanitaire se fera du 25 février au 10 mars, entraînant la fermeture de l'établissement

Vidange sanitaire **Fermeture provisoire**

Deux fois par an, pour respecter les exigences sanitaires réglementaires, AquaVal procède à la vidange de ses bassins. Pour ce faire, le centre aquatique doit fermer ses portes pendant deux semaines. Cette année, la première fermeture technique est calée entre le 25 février et le 10 mars inclus. La seconde aura lieu aux alentours de septembre.

Afin de permettre au public de profiter de l'eau pendant la première semaine des vacances solaires, la direction d'AquaVal a choisi de fermer ses bassins à partir de lundi 25 février jusqu'au dimanche 10 mars inclus. La réglementation lui impose en effet de vidanger totalement ses bassins deux fois par an, pour des raisons sanitaires. Ce lourd entretien consiste à vider l'ensemble des bassins, à brosser et nettoyer tout l'équipement, à effectuer la maintenance des éléments de chloration

Plus de 800m³ d'eau sont nécessaires pour remplir les bassins d'AquaVal

et de filtration, et à nettoyer l'ensemble des filtres. Plus de 800 m³ d'eau sont ensuite nécessaires pour remplir les bassins.

Ces interventions sont faites par les agents de la CCEMS, en partenariat avec la CRAM, société gestionnaire des systèmes de chauffage et de filtration de la piscine. Pour rappel, la CCEMS a investi en 2009 dans l'installation d'un système de traitements des chloramines (dispositif de filtration de l'eau au travers d'un rayonnement ultraviolet), et dans un nouveau système de pompe à chaleur, qui capte l'humidité et la chaleur de l'air des plans d'eau, afin de la recycler et réchauffer l'intérieur du centre aquatique et l'eau des bassins. Cette pompe à chaleur permet de relayer les chaudières à gaz avec une économie de 500 000 kW par an et une réduction des émissions de CO² annuelles de l'ordre de 180 tonnes. Pour la CCEMS, le respect de l'environnement n'est pas un vain mot.

Pendant les vacances de pâques, l'équipe d'AquaVal vous propose différentes animations pour petits et grands. En matinée, pour les enfants de 6 à 12 ans, un stage de cinq jours, organisés en trois groupes homogènes, permettra aux enfants, en fonction de leur niveau de se familiariser au milieu aquatique, ou d'apprendre une nage ou bien encore de se perfectionner aux différentes techniques de natation.

Au programme des adultes : aqua biking, le mardi de 12h15 à 13h et aqua fitness le vendredi à la même heure et aquagym en soirée le mercredi.

Pour obtenir des informations ou réserver : AquaVal : 02 32 77 47 00



Histoire de...

Nos traditions populaires remontent souvent à la nuit des temps. Assimilées par l'église au Moyen-âge, deux fêtes païennes – autorisant les esclaves à transgresser, perdurent encore en Europe. Lors des Saturnales, les Romains désignaient un esclave comme « roi d'un jour ». Au cours du banquet, ils utilisaient la fève du gâteau comme « bulletin de vote » et l'élu faisait ce qu'il voulait pendant une journée. Au moyen-âge, la fête des fous avec l'élection d'un roi de pacotille marquait aussi l'inversion des rôles et le renversement des pouvoirs. Quand vint la Révolution, le nom de gâteau des Rois fut brièvement remplacé par galette de l'égalité. Aujourd'hui, perdure les rois d'un jour.

Le Carnaval est une survivance des Saturnales romaines, des fêtes grecques de Dionysos, d'Isis en Égypte, des Sacées à Babylone ou des Sorts chez les Hébreux. Elles célébraient l'an nouveau et le réveil de la nature. Pendant quelques jours, les esclaves devenaient les maîtres, et tous se grimaient. En pays christianisé le mardi-gras exprime le dernier sursaut avant les 40 jours du carême. On finissait alors les aliments gras, on faisait des crêpes car les œufs étaient interdits pendant carême, on se déguisait ... Le carnaval marque une période de joie, de liberté ; les règles sont suspendues.

RAM Galettes et carnaval

Comme chaque année, les RAM (relais assistante maternelle) ont convié les assistantes maternelles et les enfants de tout le territoire à partager la traditionnelle galette des rois. Ces moments festifs, occasions de partage et d'échanges, se sont poursuivis avec le carnaval, organisé à Aubevoye pour la vallée de Seine ainsi qu'à La-Croix-Saint-Leufroy pour la vallée d'Eure.

Pour le RAM L'îlot Doudous, la galette s'est déroulée en deux temps, à Gaillon le 8 janvier puis à Aubevoye le 15 janvier. Pour La Ribambelle, la galette a été partagée avec les assistantes maternelles et les enfants lors des ateliers d'éveil, ainsi que lors d'une rencontre en soirée, avec parents et assistantes maternelles. Pour le Roul' doudous, la galette a été mangée après les ateliers d'éveil corporel. La halte-garderie les Frimoussets a dégusté la galette au goûter avec les parents tout au long du mois de janvier.

Au programme du carnaval, proposé par les équipes du service petite enfance de la CCEMS: contes, jeux divers, activités manuelles, maquillage et goûter. Les « nounous » sont venues nombreuses accompagnées de leurs petits, déguisés

et heureux.

Les animatrices des RAM proposent des rencontres entre assistantes maternelles, enfants et parents. Ces moments de convivialité sont essentiels pour les adultes qui échangent leurs expériences et pour les enfants qui apprennent ainsi à vivre ensemble en se confrontant à l'autre.

Outre les ateliers thématiques organisés tout au long de l'année dans les communes et ces moments festifs, le service enfance/jeunesse de la CCEMS organise des formations pour les assistantes maternelles. Nous en reparlerons dans un prochain Regards.

Séjours été

Comme chaque année, la CCEMS, en lien avec LOCAL et l'ALEFH propose des séjours en juillet et août. Une plaquette d'informations sera distribuée dans les écoles et les mairies de la CCEMS à compter du lundi 8 avril.

Les inscriptions se feront à compter du lundi 29 avril.

La plaquette sera également disponible sur

www.cc-euremadrieseine.fr



Prévention

Violences intra-familiales

Le réseau de violences intra-familiales (VIF) des cantons de Gaillon, Vernon, Pacy et Ecos s'est réuni au Lido de Gaillon, mardi 22 janvier, pour présenter ses missions. Devant un parterre de plus de quarante élus, travailleurs sociaux, responsables d'établissements scolaires, associations, policiers municipaux ... les intervenants du réseau ont exploré des pistes pour déceler, prévenir et traiter les violences intra-familiales. La CCEMS est active dans ce dispositif à travers le réseau local de promotion de la santé qu'elle coordonne sur le territoire.

Les violences intra-familiales (VIF) provoquent des dommages considérables sur les personnes et engendrent des coûts importants pour la société - on estime à 2,5 milliards le coût des violences conjugales en France. Par violences, on entend phénomènes physiques ou psychologiques, qui reviennent régulièrement, et entraînent des dangers pour la sécurité, la moralité, mais aussi l'épanouissement personnel. Les enfants, même quand ils ne sont pas victimes directes, sont en première ligne. Et, même si les femmes sont le plus souvent concernées, certains hommes subissent les sévices de leur compagne. Dans l'Eure, on estime à 30 000 le nombre

de femmes victimes de violences. Ces chiffres sont estimatifs car 9 femmes sur 10 ne portent pas plainte. Certes, la précarité et l'addiction (alcool, drogues) majorent les risques, mais aucune couche socio-professionnelle n'est épargnée.

En cas de violences signalées, il existe plusieurs niveaux de réponses, tant administratives que judiciaires. Avant de retirer les enfants du foyer ou de proposer un hébergement d'urgence à la victime, des interventions peuvent être mises en place, comme des mesures sociales et familiales ou d'actions éducatives à domicile, voire un accueil provisoire en famille ou en foyer. L'administration et les associations travaillent conjointement pour apporter des réponses adaptées et globales aux victimes. Les associations spécialisées dans l'hébergement d'urgence ou provisoire assurent un suivi social et global pour permettre à la victime de reprendre une vie normale et sécurisée.

Rompre le silence

Que faire si vous êtes victime ou témoin de violence ? Que vous soyez de la famille, un voisin, un ami ou un professionnel en lien avec la victime ou ses enfants, si vous savez qu'il ou elle encoure un danger, il faut le signaler. Sachez cependant que, pour une personne plongée dans un cycle de violences, le cheminement pour en sortir est long et ponctué de retours en arrière. Tensions, agressions, excuses, gentillesse tournent en boucle sans cesse. Briser ce cycle est long et difficile. La victime a tendance à culpabiliser, à s'effacer, à s'isoler. Elle pense à ses enfants qui pourtant seraient mieux en sécurité. Il ne faut jamais baisser les bras car l'escalade de la violence est systématique et conduit au drame. Alors toute aide est utile, même si elle n'est pas efficace immédiatement.

Plusieurs interlocuteurs peuvent vous aider : un n° national gratuit violences conjugales infos (de 8 à 22h) le 3919, propose une écoute et des solutions locales. S'il y a urgence, contactez la gendarmerie de Gaillon, le 17, où une référente VIF peut intervenir. L'association La Pause, référent départemental, propose écoute et hébergement d'urgence au 02 32 33 52 76. Pour obtenir un conseil juridique gratuit ou une écoute anonyme, vous pouvez aussi contacter le CIDFF au 02 32 33 44 56.





Chasse aux oeufs 2^{ème} édition

Compte-tenu du succès de la première édition de la chasse aux œufs organisée à Saint-Pierre-de-

Bailleul l'an passé, la CCEMS vous donne à nouveau rendez-vous les 6 et 7 avril prochains, pour un week-end familial et

convivial rempli d'animations.

Les enfants adorent rêver aux œufs en chocolat déposés par les cloches dans les jardins ou les champs. Ils aiment les manger bien sûr, mais ce qu'ils préfèrent, c'est chercher ! Dans certains pays, c'est un lapin qui joue le rôle malicieux et généreux de celui qui apporte les œufs de Pâques. Alors cloches ou lapins à Saint-Pierre-de-Bailleul ? Pour le savoir il faut venir découvrir sur place ! De 15 à 19h, le samedi 6 avril, les animations commenceront par une course d'orientation, qui peut être pratiquées en individuel ou par équipes. Cette quête ludique vous fera partir à la découverte de balises sur le thème de Pâques. Les enfants qui voudront participer devront être accompagnés par au moins un adulte. La grande chasse aux œufs aura lieu le dimanche matin, 7 avril, entre 9h30 et 13h. Plusieurs départs seront donnés en fonction de l'âge pour ne pas désavantager les tous-petits. Puis tous se retrouveront dans une chasse ouverte à tous. Alors, enfants, gourmands, joueurs ou promeneurs, rendez-vous les 6 et 7 avril pour une chasse pacifique et inoffensive !



Tremplin musical Les Zicofolie's

Le tremplin musical « Zicofolie's », a pour but la découverte et la promotion d'artistes de notre région, plus particulièrement dans le domaine des musiques actuelles, la chanson, la variété, et l'ensemble des esthétiques musicales dites « amplifiées ». Il vise à créer également un espace de rencontres, d'échanges et de collaboration entre

les musiciens, les professionnels et le public, qui pourra apporter sa voix lors des votes. Ce tout nouveau concours fera sans nul doute émerger et connaître de nouveaux talents...et qui sait, permettra peut être l'émergence des futurs représentants locaux au printemps de Bourges ou à la grande Battle ?

Zicofolie's est organisé conjointement par la toute nouvelle association « cultivate ta musique » et le conservatoire. Menée en parfaite complémentarité, cette

coproduction permet d'allier la passion et le dynamisme d'un public passionné désireux d'agir pour les musiques « Z'ac » au professionnalisme des différents acteurs professionnels du conservatoire.

A l'issue des sélections des dossiers et des enregistrements de la quinzaine des groupes inscrits, huit d'entre eux seront entendus en « demi finales » les samedi 30 mars à partir de 20h30 puis le dimanche 31 dès 14h30, dans la salle des fêtes de Saint Aubin sur Gaillon.

Les finales, avec 4 groupes, se dérouleront dans les meilleures conditions qui soient, et avec un public d'avance fourni et sympathique, lors de la fête de la musique, le 21 juin dans le jardin public de Gaillon. Entrée libre.



Ciné musique **Chaplin le retour**

Véritable signature des activités de production artistique du conservatoire EMS, un ciné musique est proposé aux enfants sur le temps scolaire puis en soirée au public.

L'ensemble instrumental des professeurs, sous la direction d'une jeune chef, directrice du conservatoire des Andelys, s'adonnera à l'exercice difficile de la synchronisation d'une image avec la musique.

« Une foule est réunie sur une grande avenue du centre ville pour l'inauguration d'une statue monumentale dédiée à la paix et à la prospérité. Le maire, une citoyenne d'honneur, le sculpteur, se succèdent à la tribune, chacun allant de son discours de circonstance. Puis le voile se lève découvrant la statue au milieu de laquelle, parmi les poses hiératiques de personnages graves et solennels, un vagabond dort paisiblement. Après avoir été chassé manu militari par les officiels trouvant choquante

sa présence, il rencontre une jeune fleuriste aveugle. Celle-ci est persuadée qu'il est extrêmement riche ...s'ensuivent alors les péripéties favorites de Charlot, qui finissent par le mener en prison ... puis sur le trottoir ou il devient vagabond. »

Mais comme chacun sait...tout est bien qui finit bien !

Charles Chaplin fut l'une des personnes les plus créatives de l'ère du cinéma muet. Acteur, producteur, scénariste, producteur, monteur et même compositeur de ses propres films.

« Les lumières de la ville » sera présenté sous forme de ciné-concert

« Les lumières de la ville » sera présenté sous forme de ciné-concert : les différents thèmes et mélodies de ce film muet seront interprétés

en direct, dans les conditions de l'époque par une trentaine de musiciens. C'est la 4ème fois que le conservatoire de la CCEMS, propose ce très original divertissement...conçu pour être regardé, écouté et apprécié par tous les

publics sans modération !

Tarif : adultes 10 € - tarif réduit : 6€ - moins de 13 ans gratuit

Réservation conseillée. Billetterie au conservatoire de la CCEMS à Gaillon ou sur place 1h avant le concert.

Informations : 02.32.52.85.78

Vendredi 5 avril, 20h30, Espace culturel Marcel Pagnol à Aubevoye



Gaillon

« En synergie avec la CCEMS »

Capitale de la CCEMS en termes de population et d'infrastructures, Gaillon comptait 7454 habitants au dernier recensement. La ville, qui concentrait un grand nombre d'équipements et d'activités économiques, est satisfaite aujourd'hui de pouvoir mutualiser certaines compétences, dans la mesure où elles entrent en synergie avec ses propres projets.

La municipalité, comme l'expose son Maire, Bernard Ledilavrec, a concentré son action autour de trois priorités : « Dynamiser la capacité du territoire à diversifier son économie ; créer du lien social et réhabiliter les quartiers de la Verte Bonne et des Jardins du Bas ».

Le développement économique est, bien évidemment, une priorité communautaire. Ainsi, la CCEMS aménage la zone d'activités des Artaignes et prévoit, en 2013, un lifting de la route de la Garenne. Elle développe aussi, avec l'entreprise Biogaz-Gaillon implantée dans cette zone, la création d'un réseau de chaleur intercommunal, qui alimentera en premier lieu le centre aquatique Aquaval et le collège. Ce projet est soutenu fortement par la ville de Gaillon : « Nous espérons que l'extension du réseau viendra un jour alimenter les logements des Jardins du Bas. »

Le quartier des Jardins de Bas réunit la



Bernard Le Dilavrec

Culture et économie

Si une salle entière de l'exposition France 1500 au Grand Palais était consacrée au château de Gaillon en 2011, c'est bien qu'il représente un joyau de la Renaissance, premier à avoir été construit dans ce style en France. Bâti par Georges d'Amboise entre 1502 et 1509, embelli par Lenôtre et Mansart, en cours de restauration, ce monument surplombe la ville sans la dominer, juste pour l'embellir et l'enrichir. Son prieuré héberge le conservatoire de musique de la CCEMS, ses jardins abritent des concerts l'été, et il se visite d'avril à octobre depuis 2011, grâce à la volonté tenace de la municipalité actuelle. « *Le patrimoine est un élément central du développement économique* » nous confie le Maire. « *Beaucoup doutaient de l'intérêt de rénover et rouvrir le site, mais je reste convaincu que cette démarche est bénéfique aux habitants et à l'économie* ». Gaillon, tout en soignant ses quartiers, souhaite en effet entretenir et mettre en valeur son patrimoine architectural, son histoire et la culture en général. La ville soutient de nombreuses associations culturelles et propose des activités artistiques variées. Par ailleurs, elle vient de signer une convention payante avec la chambre de commerce et d'industrie de l'Eure pour redynamiser le commerce local. Culture et économie au service de tous, pour une ville en mouvement !

ville et la CCEMS autour de nombreux projets d'équipements publics. En effet, après avoir cofinancé la réhabilitation des 200 logements d'Eure-Habitat, Gaillon investit sur les espaces extérieurs et dans la rénovation de la maison de quartier. La CCEMS, sur le terrain cédé par la commune et dans les locaux de la CPAM qu'elle a achetés, va implanter la Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi que le pôle petite enfance. Cette synergie de projets et de calendrier bénéficie aux habitants du quartier et, plus largement, à toute la population. Quant au quartier de la Verte Bonne, les espaces extérieurs seront réaménagés par la commune dès que les entreprises auront été choisies.

La CCEMS investit aussi en centre ville, derrière l'école Paul Doumer, dans un nouvel accueil de loisirs pour les jeunes, qui viendra remplacer celui des Douaires. Le permis de construire a été déposé début février. Les projets communautaires seraient trop nombreux à énumérer mais citons l'aménagement des bassins versants pour lutter contre les inondations, le basculement prochain sur le forage de Port-Mort de l'alimentation en eau potable, la rénovation des abords de la gare ... Synergie, là encore, puisque la commune a mis en place depuis 3 ans une navette gratuite pour la gare ! Belle initiative qui montre là encore que commune et CCEMS se retrouvent sur bien des priorités, et particulièrement sur la qualité des services à la population !



Heudreville-sur-Eure

« Les services sont réactifs »

Si la population a doublé en un demi-siècle, Heudreville a conservé un esprit campagne que la municipalité ne veut pas perdre. Elle n'est pas passéiste puisque les services offerts aux habitants sont nombreux - en partie à travers les compétences gérées par la CCEMS, mais Heudreville veut préserver l'attractivité qui réside dans son aspect villageois. Si les heudrevillais ont les pieds sur plusieurs bassins de vie (Evreux, Louviers et Gaillon), leur cœur est au centre, à Heudreville/Eure.

Heudreville, commune traversée par l'Eure du Nord au Sud, est composée du village et de 7 hameaux (La Londe, Le Hom, Ocreville, Les Faulx, Le Bois Ricard, Boos, Le Mouchel). « Nous avons à gérer un territoire très étendu et sommes heureux de le faire avec la CCEMS » indique le Maire, Dominique Simon. « Nous n'avons plus à gérer les compétences transférées, comme l'entretien des routes ou les ordures ménagères. D'ailleurs, notre budget ne nous le permettrait pas. »

En septembre, les services techniques communautaires sont intervenus pour la réfection des rues de la Baronnerie et de Saint Aubin, comme prévu dans la convention voirie signée entre la commune et la CCEMS. Les ordures ménagères sont collectées par le SYGOM et trois points d'apports volontaires ont

été installés dans le village pour le tri sélectif. Les Heudrevillais utilisent aussi la déchèterie de La-Croix-Saint-Leufroy. « Les services de la CCEMS sont réactifs » précise Dominique Simon, « et nous savons que nous pouvons compter sur eux en cas de besoin. »

Pour le collège et le lycée, les élèves vont à Louviers. Ils sont donc transportés par le Conseil général de l'Eure. Heudreville dépend de l'Office du Tourisme Seine-Eure, mais accueille les chemins de randonnées entretenus par la CCEMS. Le service petite enfance anime régulièrement dans le village des ateliers destinés aux assistantes maternelles et de nombreux enfants sont accueillis pendant les vacances à Fontaine-Heudebourg dans les locaux tout neufs de l'accueil de loisirs. Le Maire est reconnaissant de l'engagement tenu malgré le contexte de crise : « La CCEMS va construire en 2014 une salle multisports, près de l'école, pour que les élèves en profitent. » Ils ne seront pas les seuls car beaucoup d'activités sont proposées par les associations locales : théâtre, musique, gymnastique, boxe française, pétanque, karaté...

Sans compter le comité des fêtes et des associations comme C-Vade, Heudreville Patrimoine, et Culture et Loisirs qui animent le village. Un dynamisme réel et pluriel !



Dominique Simon

Des trésors cachés

Heudreville a perdu un bout de son âme quand ont fermé son café-hôtel-restaurant et son boucher-charcutier. Heureusement, il reste la boulangerie et ... de nombreux trésors cachés. Saviez-vous en effet que dans ce village sont fabriquées des ceintures et autres accessoires en cuir pour la Haute Couture ? L'entreprise CDV en effet, emploie une vingtaine de salariés et ses ateliers heudrevillais ont réussi à se positionner sur le marché du luxe. L'atelier Bleu Vache figure aussi parmi les particularités locales avec ses créations de mobilier en carton.

Ajoutons aussi que sur la toile (internet), Heudreville n'a rien à envier aux grandes vitrines. Deux sites exposent l'actualité et l'histoire locales : celui de la commune (www.heudrevillesureure.fr), géré par Mme Zilio, adjointe au Maire et déléguée communautaire, et celui d'un habitant (www.heudreville.rd-h.fr).

Autre trésor, caché au milieu d'une colline du Bois Ricard : un tilleul particulièrement nouveau et majestueux, qu'on appelle l'arbre aux sorcières. Trouvez-le et vous tomberez amoureux de cette merveille de la nature ! La plage d'Heudreville, bien connu des jeunes baigneurs, est une particularité locale. Serviettes et parasols s'évalent aux beaux jours sur les bords de l'Eure, près de la cascade.

De belles richesses pour ce joli village.

Mars 2013

Samedi 9 mars - Saint-Aubin-sur-Gaillon
Soirée à thème

Samedi 9 mars - Aubevoye
Concert Sanseverino

Samedi 9 mars - Saint-Pierre-de-Bailleul
Soirée rugby

Dimanche 10 mars - Saint-Aubin-sur-Gaillon
Randonnée

Samedi 16 mars - Aubevoye
Spectacle Virginie Hocq

Du lundi 18 au samedi 23 mars - Gaillon
Place à la poésie

Mercredi 20 mars - Tosny/Bernières-sur-Seine/Venables/Fontaine-Bellenger/Ailly
Tour de Normandie cycliste professionnel

Samedi 23 mars - Saint-Pierre-de-Bailleul
Soirée à thème

Samedi 23 et dimanche 24 mars - Venables
Exposition de peinture

Samedi 23 mars - Villers-sur-le-Roule
Nuit de la chouette

Samedi 23 mars - Tosny
Repas

Samedi 30 mars - Saint-Aubin-sur-Gaillon
Chasse à l'oeuf

Du samedi 30 au lundi 1^{er} avril - Autheuil-Authouillet
Fête de Pâques (foire à tout le dimanche)

Avril 2013

Dimanche 7 avril - Fontaine-Heudebourg
Foire à Tout

Dimanche 7 avril - Gaillon
Foire à tout

Vendredi 12 avril - Gaillon
Carnaval des écoles

Dimanche 14 avril - Saint-Aubin-sur-Gaillon
Randonnée

Dimanche 14 avril - Autheuil-Authouillet
Marché de printemps

Vendredi 19 et samedi 20 avril - Autheuil-Authouillet
Loto

Dimanche 21 avril - Saint-Pierre-de-Bailleul
Paëlla

Dimanche 28 avril - Villers-sur-le-Roule
Foire à tout

Dimanche 28 avril - Saint-Pierre-de-Bailleul
Foire à tout et à la puériculture, troc aux plantes



AGENDA CCEMS

Animation

Samedi 6 & dimanche 7
Chasse aux oeufs à Saint-Pierre-de-Bailleul

Conservatoire de musique

Tous les détails en page 16 et 17

Economie d'énergie et amélioration de l'habitat

Permanences gratuites de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure : tous les jeudis à la CCEMS (sur rendez-vous)



Cliquez sur J'Aime et suivez à chaque instant la CCEMS sur la page Facebook :

www.facebook.fr/cc.euremadrieseine

Pour plus d'informations sur les manifestations, merci de contacter directement les communes concernées.

Pour communiquer vos dates d'organisations :
david.allais@ccems.fr ou
Communauté de Communes Eure Madrie Seine
21 Rue de Tournebut / BP 20 / 27940 Aubevoye